

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 6 décembre 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°7

CIRCULAIRE N° 0-20506-2013/DEF/EMM/ORG
portant abrogation de textes.

Du 19 novembre 2013

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation ».*

CIRCULAIRE N° 0-20506-2013/DEF/EMM/ORG portant abrogation de textes.

Du 19 novembre 2013

NOR D E F B 1 3 5 2 0 5 8 C

Textes abrogés :

- Circulaire n° 113/CMa/1 du 29 janvier 1957 (BO/M, p. 373 ; BOEM 530-3.1).
- Circulaire n° 712313/STCAN du 17 juillet 1963 (BO/M, p. 2643 ; BOEM 554-1.1).
- Circulaire n° 1/DEF/CMa/3 du 5 janvier 1976 (BOC, p. 24 ; BOEM 511-0.2.5).
- Circulaire n° 57/DEF/CMa/1 du 18 janvier 1978 (BOC, p. 1329 ; BOEM 712.1).

Référence de publication : BOC N°53 du 6 décembre 2013, texte 7.

1. ABROGATION.

Les circulaires mentionnées ci-dessous, sont abrogées :

- circulaire n° 113/CMa/1 du 29 janvier 1957 relative à la mise en vacation des officiers embarqués ;
- circulaire n° 712313/STCAN du 17 juillet 1963 relative à la délivrance du matériel mobile du ressort du service HCC au premier armement des bâtiments ;
- circulaire n° 1/DEF/CMa/3 du 5 janvier 1976 relative aux revêtements de sols à bord des bâtiments. Compétence ;
- circulaire n° 57/DEF/CMa/1 du 18 janvier 1978 relative à la gestion centralisée du matériel en service dans les unités de la marine.

2. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.